

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent

RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	— —	— —	11 » 7 » »	2 » 48 soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 21 Octobre.

Les défenseurs de la République doivent se pénétrer de cette vérité, qu'elle n'est devenue le gouvernement de la France que parce que le pays a vu dans la division et la coalition monstrueuse des partis monarchiques une source de lottes intestines. La majorité des électeurs s'est rangée du côté des républicains unis contre les monarchistes divisés et coalisés. Il ne pouvait en être autrement. Mais les plus chauds amis de la République ne doivent pas oublier que, dès le jour où cette division sera moins accentuée comme elle l'est déjà depuis la mort du Prince Impérial, la nécessité de montrer une grande sagesse et une grande modération s'imposera de plus en plus. La République est définitivement fondée, et nul n'a intérêt à la combattre, si elle respecte la liberté civile, la liberté religieuse et l'égalité de tous devant la loi. Elle s'amoindrirait et se déchirerait elle-même, si elle veut être la propriété d'un parti plus ou moins avancé, et si elle se complaît pour les souvenirs de la Commune est égale à sa méfiance pour tous les hommes qui ont servi d'autres régimes. On peut dire que la République est seule maîtresse de ses propres destinées, et à cet égard la prochaine session parlementaire exercera une influence considérable. Ce sera véritablement la session dans laquelle la République fera ses preuves. L'Europe est attentive, et la France entière aura les yeux sur ses représentants. Nous suivrons à Cahors, avec un vif et poignant intérêt, les graves débats qui ne tarderont pas à s'ouvrir.

Les nouvelles suivantes sont publiées par la France :

La Presse attribue à M. Grévy l'intention de renouveler partiellement son cabinet; elle ajoute que MM. de Freycinet, Tirard, Lepère et Combarry seraient chargés de préparer la nouvelle liste ministérielle. Notre confrère est inexactement renseigné. Toutes les personnes qui ont approché M. Grévy depuis son retour, savent qu'il affirme hautement l'accord du cabinet, la résolution collective des ministres de se maintenir sur le terrain de l'amnistie restreinte, et aussi de faire respecter la Constitution et la Loi. Nous ajouterons que ce système, qui consisterait à traiter une moitié du cabinet d'accord avec l'autre moitié, est absolument incompatible avec le caractère et les procédés politiques de l'honorable M. Grévy.

Nous croyons pouvoir maintenir que le gouvernement n'interviendra pas dans l'examen de la question d'éligibilité du nouvel élu de Javel. C'est à tort qu'on attribue également à M. Hérol une démarche auprès du conseil de préfecture à ce sujet. Le conseil de préfecture est naturellement saisi de la vérification des pouvoirs des conseillers municipaux. La question peut être ensuite portée au conseil d'Etat. Il est possible qu'on épuise les deux juridictions, quelle que soit la décision première, pour fixer la jurisprudence sur un cas sans précédents identiques, croyons-nous.

Dans les cercles officiels, l'impression dominante, après réflexions, serait que l'amnistie rétablit l'amnistié dans sa situation antérieure et qu'il doit en être du domicile comme du reste.

Ce que pense et dit le prince Jérôme.

On lit dans la Paix :

« Voici textuellement une récente parole de M. Jérôme-Napoléon. On verra par là, le cas qu'il faut faire de la campagne que ses nouveaux amis lui prêtent l'intention d'entreprendre maintenant contre l'article 7 et en faveur des jésuites :

« Qu'est-il arrivé en 1828 ? L'expulsion des jésuites.

« Aujourd'hui les jésuites sont tout-puissants, ils vous bravent, ils ne reconnaissent pas vos lois civiles, ils vous répondent : « Nous avons nos lois religieuses, et le reste pour nous n'existe pas : nous vous défions ! »

« En présence de semblables provocations, je dis que la société civile doit se défendre d'une façon sérieuse. »

Cette attitude et ce langage sont beaucoup plus logiques et plus vraisemblables que le langage et l'attitude que cherchent à lui attribuer ceux qu'on appelle ses nouveaux amis; et nous engageons les bonapartistes catholiques à y réfléchir.

Le prince Jérôme se trompe d'ailleurs lorsqu'il dit que les jésuites furent expulsés de France en 1828; ils durent transporter leurs collèges à l'étranger et perdirent la direction de sept à huit petits séminaires qui leur étaient confiés; mais ils conservèrent leurs résidences et continuèrent leur mission par la prédication.

(Gazette du Languedoc).

REVUE DES JOURNAUX

Liberté.

Le nouveau nonce a été reçu par M. Grévy, et les discours prononcés à cette occasion, bien que très officiels, se sont distingués par leur caractère de bienveillance réciproque. Les rapports de la France et du Saint-Siège ont été parfois hésitants depuis la Révolution, et même de 1793 à 1802 il y a eu dans les relations une véritable solution de continuité. A partir du Concordat, il a pu s'élever parfois entre l'Etat français et le pouvoir apostolique et romain de légers nuages, mais ils ont été promptement dissipés. Aujourd'hui, le souverain-pontife, si habile, si poli, se rend parfaitement compte de l'agitation créée par l'article 7 et du trouble qu'il a jeté dans plus d'une conscience. Mais il sait que cette agitation est légale, qu'elle est faite au nom de la loi, et il ne s'en mètera d'aucune façon. Le nouveau nonce n'a rien dit de tout cela assurément, mais la conciliation est au fond de toutes ses paroles.

Français.

Nous venons de lire le long article que M. Jules Favre vient de publier, dans la République française, contre la loi du 15 mars 1850, ou plutôt contre la Compagnie de Jésus. Nous ne sommes ni les amis ni les ennemis de M. Jules Favre. Il a été soumis depuis 1870 à de telles épreuves, il s'est créé à lui-même une situation si douloureuse, que ses malheurs nous ont fait oublier ses fautes et n'ont pas laissé place dans notre âme à d'autres sentiments qu'une compassion profonde pour sa personne. Mais, si quelque chose pouvait ajouter à la pitié qu'il nous inspire, c'est assurément l'article qui est sous nos yeux. Le voilà ce brillant orateur, ce successeur de Victor Cousin à l'Académie française, cet ancien ministre des affaires étrangères, le voilà qui, sans souci de sa renommée, se met à la remorque de M. Jules Ferry et de M. Spuller pour déverser l'injure sur les Jésuites! Aux banales déclamations dont leur société est l'objet M. Jules Favre ajoute-il du moins quelque argument nouveau ou par le fond ou par la forme? Il n'en ajoute aucun. Il refait à sa manière l'histoire de la loi de 1850. Cette loi passe généralement pour une loi d'apaisement et de concorde; il

la dénonce comme le point de départ de tous les prétendus empiétements du clergé. Il explique les adhésions qu'elle a reçues de la part d'esprits perspicaces, très dévoués à leur pays, tels que M. Thiers, par la peur des dangers que la société paraissait courir.

Mais cette loi, qu'il juge si durement, la connaît-il? A-t-il seulement pris soin de la lire? Nous en doutons beaucoup; car, s'il l'avait lue, il n'aurait pas écrit que « la commission parlementaire nommée par M. de Falloux avait préparé deux projets, l'un sur l'instruction primaire, l'autre sur l'instruction secondaire, et que le dernier a seul abouti », comme si les deux projets n'avaient pas été réunis en un seul, et comme si la loi du 15 mars 1850 ne renfermait pas un titre composé de trente à quarante articles sur l'instruction primaire? On comprend difficilement de pareilles erreurs sous la plume d'un écrivain grave.

Plus loin, M. Jules Favre soutient, contre toute évidence, que M. Thiers lui-même n'était rien moins que favorable aux congrégations religieuses, et que, si l'Assemblée nationale a repoussé l'amendement qui leur ferait les établissements d'instruction publique, ce n'était pas par bienveillance pour elles, c'était pour mieux les frapper quand viendrait la discussion de la loi sur les associations. Il nous apprend d'ailleurs, ce que nous ignorions apparemment, que les Jésuites ont été bannis en 1763 et que M. Dupin ne les a jamais aimés, et qu'il les a souvent combattus. M. Jules Favre les combat à son tour, et avec eux tous les ordres religieux, non seulement comme les ennemis des idées libérales, comme les adversaires de la société moderne, mais comme les destructeurs de la famille, de la propriété et de la liberté individuelle; de la famille, puisque les religieux font vœu de célibat; de la propriété, puisqu'ils vivent en commun; de la liberté, puisqu'ils s'enchaînent par des vœux perpétuels. Il ne consent pas à tolérer sur le sol de la patrie ces pieuses congrégations que le catholicisme encourage et protège, qui honorent à l'étranger le nom de la France, qui envoient leurs membres sur les champs de bataille relever nos blessés et mourir à côté d'eux en leur sauvant la vie, que les familles recherchent pour l'éducation de leurs enfants, et, dans le cas où le Sénat ne ratifierait pas l'arrêt de proscription lancé contre elles par M. Ferry et par la Chambre des députés, l'implacable écrivain réclame du gouvernement l'application immédiate des sentences et des lois qui les ont condamnées et dissoutes.

Voilà le *factum* de M. Jules Favre. Que répondre à ces imputations mille fois réfutées, à ces pauvretés vraiment indignes de la plume qui s'est abaissée à les écrire? M. Jules Favre a eu jadis la liberté pour cliente; il a même quelquefois trouvé, autant que nous nous en souvenons, de nobles accents pour glorifier la grandeur et les bienfaits de l'Eglise chrétienne. Aujourd'hui, il a changé de dossier, et il se fait l'avocat d'une cause moins élevée et moins pure. Les droits de la conscience, il ne les connaît plus; les droits des familles, il les sacrifie; les intérêts de l'enseignement, il les ignore. Malgré les sinistres avertissements que la démagogie lui donne comme à chacun de nous, il n'entend pas gronder la tempête qui nous menace et dont il serait une des premières victimes. Il appartient tout entier au rôle qu'il s'est donné, et ferme l'oreille et les yeux à tout le reste. Nous le plaignons sincèrement. Après les tristes incidents qui ont marqué sa vie, le silence était la seule attitude qui convint à sa situation personnelle. Mais, s'il tenait à remonter sur la scène, fallait-il donc, dans l'intérêt de sa dignité et de sa considération, qu'il y reparût couvert des oripeaux du radicalisme, comme l'adepte fatigué et vieilli des pires ennemis de la justice, de la tolérance et de la paix sociale?

République française.

Le général Roberts a fait, le 12 de ce mois, son entrée solennelle à Caboul. Les salves de l'artillerie anglaise ont salué le drapeau britannique flottant une fois de plus sur les remparts du Bala-Hissar, et les Afghans ont revu dans la capitale des Duranis et des Baroukzais les soldats de l'armée anglo-indienne.

Si l'on voulait se laisser aller, comme quelques-uns de nos voisins, à un accès de lyrisme, on entonnerait sur un mode triomphal un chant de victoire que, pour notre part, nous estimerions être infiniment trop prématuré. La prise de Caboul, dans les circonstances présentes, n'est que le premier acte d'un drame militaire dont on ne peut que difficilement prévoir le dénouement.

Au premier moment, lorsque nous avons appris le meurtre du major Cavagnari, confiants dans la valeur de la « frontière scientifique » tracée à Gandamak, nous avons pensé qu'un prompt châtimeur ne tarderait pas à frapper les soldats révoltés et la population afghane qui s'était jointe à eux; nous avons cru que le gouvernement anglo-indien, maître de positions qui, disait-on, lui permettaient d'intervenir sans délai dans les affaires de l'Afghanistan et de faire face à toute éventualité qui se produirait au pied de l'Hindou-Koh, serait rapidement en mesure de venger l'injure qui lui était faite et de frapper un coup qui ferait une impression profonde sur les imaginations asiatiques. Il n'en a rien été.

La « frontière scientifique » était à peu près dégarinée: il a fallu près d'un mois au général le plus actif, le plus entreprenant, pour commencer les hostilités sur le terrain le plus favorable. La colonne qui devait opérer au nord, par le défilé de Khayber et par Djellalabad n'a pas encore rejoint à cette heure le gros de l'armée, et la colonne du Sud, celle de Candahar, s'est trouvée subitement arrêtée sur la route de Ghazna. En outre, il a fallu 12 jours au général Roberts pour atteindre Caboul par une route qui, assurait-on, demandait moitié moins d'étapes. Tout cela réuni n'est pas pour nous faire augurer de l'efficacité de la « frontière scientifique » ni de l'organisation puissante de l'armée anglo-indienne.

Quoiqu'il en soit, Caboul est aux mains des Anglais; ils y sont entrés sans grand-peine et n'ont eu à livrer que des combats d'arrière-garde sur leur chemin. Mais c'est précisément la lenteur de leur marche et le peu d'importance apparente des difficultés qu'ils ont eu à vaincre qui nous font dire que rien n'est encore terminé. Les défenseurs de Caboul se sont retirés, on peut dire sans combattre, en abandonnant leur artillerie aux cavaliers du général Massy; mais ceux-ci ne les ont pas atteints dans leur retraite, et l'on dirait vraiment que les afghans ont disparu comme dans un nuage. On nous apprend, d'ailleurs, qu'ils se concentrent autour de Ghazna, et que, dans les montagnes où est située cette ville, ils se préparent peut-être à de nouvelles opérations et en tous cas à la résistance. Or, ce qu'il importe de s'assurer en campagne, et surtout dans un pays comme l'Afghanistan, c'est la liberté de ses communications. C'est précisément celle-ci que nous ne pouvons considérer comme absolument garantie au général Roberts.

Continuons à lire les auteurs classiques. Voici ce que nous trouvons dans le Père Duchêne du 24 germinal an 79. Il s'agit encore de M. Jules Favre :

Allons, citoyens membres de la Commune! Croyez-vous qu'il y en ait assez cette fois pour la mise hors la loi? Croyez-vous que le citoyen qui enverra une balle dans la tête de ce j... f... fera une mauvaise action?

Allons! allons! Que tout cela finisse! Assez, f...! Assez! Que sa tête soit mise à prix!

Des travaux forcés pour cet homme! Allons donc! Ce serait deshonorer le bague lui-même!

Voici une autre petite citation empruntée au Père Duchêne de 1871. L'Evangile des électeurs de Javel :

Ulric de Fonvielle, le Père Duchêne ne te l'envoie pas dire, tu n'es qu'un traître, un j... f... et un mouchard.

Tu es un traître puisque tu combats maintenant contre la brave commune, c'est-à-dire tu le sais bien, mauvais b... d'hypocrite, contre la Répu-

blique.

Contre la République, entends-tu bien !
... Si tu veux un conseil, le Père Duchêne va te le donner tout de suite :
La première fois que tu rencontreras les troupes de la Commune, toi, devant les fusils, et fais-toi tuer bien vite.
C'est encore ce que tu as de mieux à faire : d'abord parce que c'est la seule façon qui te reste de faire une fin à peu près honnête ; ensuite, parce que de toutes façons tu n'y échapperas pas et que tu recevras quand même dans la gueule le pruneau de six livres que la Justice du Peuple te destine.

A propos de l'anniversaire de la mort de la reine Marie-Antoinette, on lit dans le *Journal des Villes et Campagnes* :

En consentant à partager le trône de Louis XVI Marie-Antoinette avait accepté une mission, mission aussi belle que féconde en heureux résultats, celle d'achever la réconciliation déjà commencée des deux maisons de France et d'Autriche ; elle continuait pour sa part, l'œuvre du cardinal de Bernis et de Kaunitz.

Quand donc les révolutionnaires ont imputé à la reine d'avoir conservé de l'affection pour son pays natal et de s'être efforcée d'établir une union intime entre les deux nations, ils ont montré autant d'ignorance des vrais intérêts de la France que de haine stupide contre une auguste princesse que sa qualité d'étrangère devait leur faire doublement respecter. Marie-Antoinette, nous ne craignons pas de le dire, voyait plus loin et plus haut que les politiques étroits et arriérés de la Constituante et de la Législative.

Le jour de la lumière et de la justice est venu. On a compris, mais un peu tard, au lendemain de Sadowa et de Sedan, que la grandeur, la prospérité l'indépendance peut-être de la France et de l'Autriche sont également menacées par les successeurs de Frédéric II et que c'est seulement par l'union intime des deux pays qu'on peut empêcher le bouleversement de l'Europe entière. L'influence tant décriée de Marie-Antoinette tendait au même but.

Nous ne nous attarderons pas aujourd'hui à gémir sur les infortunes de cette noble victime. Des catastrophes aussi inouïes n'épuisent jamais les larmes contenues dans l'œil de l'homme. Mais il nous a paru opportun, en ce moment surtout où des travaux récents, basés sur des études rétrospectives, attirent l'attention du public intelligent sur les alliances nécessaires à la France, de venger au point de vue politique, la mémoire de Marie-Antoinette. Après avoir pleuré la femme, nous admirerons la souveraine.

M. Le Royer déclare donc, s'écrie la *Mar-seillaise*, une guerre à outrance, et à l'amnistie et à ses partisans. Soit, nous lutterons avec confiance. Nous sommes sûrs de la victoire parce que nous avons avec nous l'opinion publique, la volonté populaire. Notre confiance s'accroîtra de ceci qu'il pourrait bien se joindre à nous, à certain moment très prochain, cet appoint avec lequel ne compte pas assez M. Le Royer et qui s'appelle la majorité parlementaire. Nos députés en effet, à l'approche de l'échéance de 1881, vont se trouver singulièrement gênés par les circulaires des Le Royer et les procédés des Andrieux. Comment oseront-ils, en effet, affronter devant leurs électeurs le refus de l'amnistie, les procès de presse, les poursuites contre les républicains, les appels à la répression par les tribunaux et les menaces à la population ?

L'Estafette a reçu d'un de ses correspondants une dépêche que nous reproduisons, sous toutes réserves, et dont on ne saurait contester la gravité, si elle était confirmée :

M. Gambetta et son secrétaire, M. Arnaud, MM. Spuller, Floquet et Challemel-Lacour, ont assisté à un grand dîner chez M. Paul Cérésolo, à Lausanne, qui avait invité en leur honneur, plusieurs personnages suisses. Après le dîner, M. Gambetta a pris à l'écart M. Challemel-Lacour et s'est longuement entretenu avec lui de l'amnistie plénière, de la crise économique et de la question d'Orient. Il a affirmé que la guerre était inévitable entre la Grèce et la Turquie, et que, malgré elle, la France ne pourrait rester complètement neutre dans cette lutte.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir la gravité de ces paroles dans la bouche du chef de l'opportuniste.
On a dit qu'il retarderait son départ de quelques jours, mais, malgré tout, je crois que jeudi, au plus tard, il quittera les Crêtes.

INFORMATIONS

La cérémonie de la distribution des drapeaux

à tous les régiments de l'armée française pour-rait bien être retardée. Les drapeaux sont prêts, et l'on avait d'abord proposé de fixer la cérémonie au 4 ou au 6 décembre, de façon à permettre aux membres des deux Chambres d'y assister officiellement ; mais plusieurs objections ont été faites au sein du conseil des ministres. On a notamment observé que la saison se prêtait peu à une semblable fête.
Aucune résolution n'est encore prise.

Le ministre de la guerre, dit la *République française*, ayant été récemment consulté sur la question de savoir si des escortes sont dues aux cours et tribunaux à l'occasion de la messe du Saint-Esprit, qui précède la reprise de leurs travaux, a écrit à ce sujet au garde des sceaux, qui a reconnu que cette messe n'a pas le caractère d'une cérémonie publique et que, dès lors, l'autorité militaire peut légalement refuser les escortes qui lui seraient demandées à cette occasion.

Néanmoins, le ministre de la guerre a informé les commandants de corps d'armée, par une circulaire en date du 8 de ce mois, qu'en raison des circonstances actuelles, le gouvernement estime que, sous toutes réserves pour l'avenir, il est convenable que, conformément à ce qui se pratique depuis longtemps, les escortes qui seraient demandées par les cours et tribunaux leur soient accordées.

Les commandants de corps d'armée, ainsi que les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, ont donc été invités à donner des ordres en conséquence.

C'est par erreur, dit l'*Ordre*, que la *France* a parlé d'une convocation anticipée des Chambres, qui serait motivée par les derniers incidents de la politique intérieure. Loin de songer à une convocation anticipée des Chambres, le gouvernement ne compte réunir le Parlement que le 3 décembre.

La date du 25 novembre, qui avait été primitivement indiquée aux Chambres, lors de la lecture du décret de clôture de la session dernière, a dû être abandonnée, à raison de l'insuffisance du temps accordé pour les travaux d'installation du Sénat au Luxembourg.

Si on avait voulu réunir les Chambres avant cette date, il aurait fallu ouvrir de nouveau la session à Versailles, puisque les locaux de Paris ne sont pas encore prêts.

Le service des procès-verbaux du Sénat vient de terminer le recèlement des pétitions concernant les projets de lois sur l'enseignement qui lui avait été demandé par M. Jules Simon, président et rapporteur de la commission spéciale.

Le chiffre des signatures des pétitions contraires aux projets, renvoyées à cette commission, est définitivement de 1 million 238,267.

Trois autres commissions sont saisies de pétitions du même genre, portant 448,055 signatures.

Le total général des signatures des pétitions contraires aux projets est donc de :

1,686,322
Celui des signatures des pétitions favorables n'est que de :
3,381

L'instruction du vol commis dernièrement au ministère des finances vient d'entrer dans une voie nouvelle. On sait qu'à l'une des caisses du ministère, on avait volé il y a quelques semaines une liasse de billets de banque usés représentant plus de cent mille francs. Or, depuis quelques jours une dame changeait, en divers endroits des billets de cent francs, tous vieux et usés. La persistance de ce change quotidien aurait attiré l'attention de la police et tous les billets auraient été rassemblés. On a alors acquis la conviction qu'ils provenaient du vol commis à la caisse du ministère. La Dame aurait alors été interrogée ainsi que son mari, qui est employé dans un grand établissement peu éloigné du ministère. L'enquête se poursuit en ce moment.

On lit dans le *Soleil* :

Le mystère qui entoure le sombre affaire du

faubourg Saint-Honoré ne paraît pas devoir entrer, de sitôt, dans la voie des éclaircissements. On dirait d'une seconde édition de l'affaire Jud, tant l'assassin paraît introuvable. C'est au point que l'on en vient à se demander si Walder est réellement le meurtrier, et s'il n'y a point là quelque méprise ou plutôt quelque machination combinée, pour dépister les recherches de la justice. Lorsque il y a quelques années, l'affaire Billoir ce boucher qui inaugura une nouvelle manière, dans la pratique de l'assassinat, vint épouvanter Paris, la police fut un peu désorientée et, malgré de nombreux indices, se montra hésitante et presque fourvoyée. Un peu plus tard, il en fut de même pour Moyaux. L'horrible criminel de Bagneux fut, pendant longtemps insaisissable. Mais, on savait à ne pouvoir s'y méprendre, qui avait commis le crime ; on savait que l'assassin de sa pauvre petite fille, existait, qu'il se cachait. On disait que peut-être il avait passé la frontière, mais que grâce à l'extradition, on saurait toujours le reprendre, et finalement, ce fut un hasard qui, dans Paris même, le fit tomber dans les mains des agents.

Après cette horrible boucherie du faubourg Saint-Honoré, on se trouve à peu près dans la même incertitude. Il n'y a eu qu'une voix pour accuser, du double meurtre, le garçon pharmacien Walder. On ne s'est point donné la peine de chercher ailleurs, ni de se demander s'il n'était pas possible de trouver d'autres probabilités, par conséquent d'autres criminels, et la conviction enracinée d'une culpabilité qui paraissait trop certaine, s'est imposée, du premier coup, grâce surtout à la disparition de Walder. C'était tout à fait naturel et rien ne vient prouver que la voix publique se soit égarée et que la police fasse faute de route, en recherchant l'introuvable garçon pharmacien qui, comme Moyaux, se dérobe tout simplement peut-être dans Paris.

Mais, dans une telle occurrence, il ne faut négliger aucune hypothèse, et la disparition d'un individu n'est pas une preuve flagrante de sa culpabilité. Les derniers crimes dont la justice, comme on dit à eu à connaître, prouvent incontestablement que les assassins ont longuement médité leurs moyens d'action et qu'ils opèrent avec toutes les précautions bonnes à tromper la police la plus habile ou du moins à la laisser dans un grand embarras. C'est un hasard qui a fait découvrir Prévost, une rencontre inopinée dans un poste de police ; c'est un rouleau de cheveux trouvé dans une fosse d'aisances qui a éveillé les soupçons, et lancé les agents de la sûreté, sur la piste de Billoir. Mais, généralement, des hasards de la sorte mettent du temps à se produire, et des coquins habiles pourraient en tirer parti, pour se mettre en sûreté ou tout au moins égarer les recherches.

Or, il semble que l'on a accusé l'élève en pharmacie Walder très vite. On a dit et j'ai répété avec les autres : il est parti, donc il est coupable. C'est apparemment vrai. Tout est contre lui ; la caisse forcée, des habitudes antécédentes dont on s'est empressé de s'enquérir, le soin avec lequel les victimes ont été traitées dans la cave, tout, jusqu'à l'instrument du meurtre, on pilon en fer d'usage quotidien dans toutes les pharmacies. Il y a quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent, pour que Walder soit le meurtrier, mais n'y en eût-il qu'une pour qu'il ne le soit pas et pour qu'il faille chercher ailleurs, la police doit y prendre garde et agir en conséquence.

Reprenons, en quelques mots, l'histoire du double assassinat, en supposant que le garçon pharmacien ne soit pas coupable, et que le crime ait été commis par un ou plusieurs inconnus. Dans cette hypothèse, que s'est-il passé ? Le ou les assassins du pharmacien Lagrange et de sa bonne ont dû opérer de façon, à détourner les soupçons et s'y prendre de manière à faire peser sur un autre, pendant quelque temps, pendant le plus longtemps possible, tout le poids du crime et, après le double assassinat, peut-être avant, ils ont supprimé l'élève en se disant, avec grande apparence de raison, que l'accusation se porterait d'abord sur lui et que, dans les premiers jours, toutes les recherches seraient dirigées sur sa personne. De sorte que toutes les préoccupations de l'enquête se sont portées, en effet, sur Walder vivant, tandis que l'on n'a point songé à la possibilité de sa mort, à cette idée possible, d'une troisième victime.

Est-ce que les faits n'auraient point pu se passer ainsi ? Il ne faut pas se dissimuler une chose, c'est que, pour déjouer l'incontestable habileté de la police, les criminels sont tenus d'inventer quotidiennement des ruses nouvelles et que, pour ce faire, le meilleur moyen pour eux est de gagner du temps.

Deux journaux du matin annoncent l'arrestation à Gérone (frontière d'Espagne) de Walder, l'assassin de la place Beauveau. Cette nouvelle est inexacte.

Ce qui a donné lieu à ce bruit, c'est le fait suivants :

Un banquier anglais du nom de Bueffier a été, en effet, arrêté à l'endroit susdit ; mais après un premier interrogatoire, il a été remis en liberté.

Le bruit a couru ce matin dans le quartier de la Santé, que Walder s'était suicidé rue de la Santé, tout près de la prison. Il est vrai qu'un jeune homme s'est brûlé la cervelle. Mais est-ce l'assassin de M. Lagrange ?

SUICIDE D'UN ÉLÈVE EN PHARMACIE.

Le bruit du suicide de Walder, l'assassin de la place Beauveau a couru une partie de la journée dans Paris. Voici ce qui a donné lieu à cette nouvelle.

Vers une heure du matin, un jeune homme dont le signalement a une grande analogie avec celui de l'assassin, se tirait dans un fiacre à l'angle de la rue d'Uzès et de la rue Montmartre, six coups de revolver dans la région du cœur. Comme Walder ce jeune homme était élève en pharmacie. Le bruit des voitures avait empêché le cocher d'entendre la première détonation, au 5^e coup cependant, il arrêta son cheval et tandis qu'il descendait de son siège pour voir ce qui se passait le 6^e coup partait. Le cocher appela deux gardiens de la paix auxquels il fit part de ce qu'il avait entendu. La voiture fut conduite au poste de la mairie de la Banque, et quand on voulut faire descendre l'élève en pharmacie on s'aperçut qu'il était mort. Le médecin appelé à faire les constatations déclara qu'une balle avait traversé le cœur, les cinq autres amorties par une liasse de papiers, avaient à peine atteint les chairs.

Quant au compagnon du suicidé, interrogé par le commissaire de police, il a répondu qu'il avait bien entendu les coups de revolver, mais qu'il pensait que son ami s'amusait à tirer par la portière.

Les papiers trouvés sur le cadavre ont fait connaître que ce jeune homme, nommé F..., était à Paris depuis trois semaines environ, et qu'il était au service d'un pharmacien des Batignolles, qui connaissant sa famille, s'est chargé de lui apprendre la triste nouvelle.

On ignore les motifs de ce suicide.

LES ANGLAIS A CABOUL
Les conditions imposées à la ville de Caboul par le général Roberts sont assez dures.

Tout le district de Caboul et mis en état de siège ; la citadelle de Bala-Hissar, où a eu lieu le massacre de la mission anglaise, sera rasée ; tous les habitants devront payer une forte contribution et livrer toutes leurs armes, sous peine de mort contre les contrevenants à ces ordres.

Depuis la dernière attaque des Ouled-Sidi-Cheik dans l'extrême Sud de la province d'Alger, au mois d'août, on n'a plus eu à signaler de ce côté aucune agression des dissidents. Le bruit court néanmoins avec une certaine persistance qu'ils préparent un nouveau coup de main, et toutes les populations de cette région se tiennent d'autant plus sur leurs gardes, qu'elles sont, en outre, menacées de l'arrivée d'une forte bande de Touaregs, signalée comme étant partie du Djebel-Hoggar avec le Nord pour objectif. La fin des chaleurs et la rentrée des nomades dans leurs campements d'hiver vont permettre aux autorités françaises d'aller régler sur place les conflits survenus pendant cet été à Melili, chez les Chambaa-Berezga, conflits qui sont demeurés, d'ailleurs, tout à fait locaux et n'ont trait qu'à des difficultés d'administration intérieure pouvant être aisément apaisées.

Dans le sud-ouest de la province d'Oran, on parle toujours de l'intention qu'auraient les

Ouled-Sidi Cheik-Cheraga de tenter une incursion sérieuse avec l'appui de leurs adhérents marocains. Leur point de destination serait El-Meridja, à une journée à cheval de Ras-el-Ain des Beni-Matha.

INONDATIONS EN ESPAGNE.

Madrid, le 16 octobre : L'inondation de la vallée de Murcie a pris des proportions désastreuses. Les rivières Mando, grossies par la tempête de la nuit du 15, ont rempli tout un vaste bassin où se trouvent plusieurs bourgs et de nombreux villages contenus dans une immense végétation.

Les villes d'Orihuela, de Crevillente, de Benlloch et Torrequera sont envahies; ainsi que le bourg de Murcie. La voie ferrée est coupée, et les endroits sont inondés entre Alicante, Orihuela et Murcie, dont la station est inondée. Les eaux commencent à baisser; on circule dans les rues de Murcie et d'Orihuela, sans pouvoir rien sauver, et que le sol des vallées est affreux. Les eaux se précipitent ne trouvant pas d'issue suffisante. Le lit de la Segura et du Mundo, et elles charrient en charriant des instruments d'agriculture, des toitures, du bétail mort et dans certains endroits des corps humains.

Madrid, 17 octobre, 11, h. m.

L'inondation dans la province de Murcie a causé deux cents victimes, selon une déclaration du gouvernement. Cent quatre corps sont retrouvés; les pertes matérielles sont incalculables; des milliers d'habitants ruinés et désemparés ont été recueillis dans les édifices publics. Les eaux commencent à baisser; on circule dans les rues de Murcie et d'Orihuela, sans pouvoir rien sauver. Les rivières de onze lieues, forme un lac. Les rivières et les lignes télégraphiques sont coupées pour plusieurs jours.

CHRONIQUE LOCALE

Décret du président de la République rendant la proposition du ministre de la guerre, de verser dans le cadre des officiers d'artillerie (réserva territoriale), anciens élèves de l'École d'artillerie, attachés, soit aux différentes compagnies des chemins de fer, soit à l'administration des chemins de fer de l'Etat.

Décret du 17 octobre, sont spécialement mentionnés les ordres, pour l'année 1879-1880 :

Tribunal de première instance de Cahors, M. Figeac, M. Alayrac, juge.

Le garde des sceaux vient d'adresser aux procureurs généraux la circulaire suivante qui est adressée aux justes réclamations des citoyens. Les observations que le Journal du Lot a publiées, lui font un devoir d'acquiescer très favorablement la circulaire de M. le garde des sceaux.

Paris, le 17 octobre 1879.

Monsieur le procureur général, Dans quelques semaines, certains journaux publient sans scrupule des fausses nouvelles, et à l'aide d'autres substituent l'injure et l'outrage contre le gouvernement de la République, en se livrant à de violentes attaques contre la Constitution. Des manifestations factieuses, des provocations au renversement du pouvoir légal se produisent dans des réunions, dans des discours et par des publications de toute espèce. De pareilles pratiques étaient tolérées, ne tarderaient pas à compromettre l'autorité des lois, à inquiéter les pouvoirs et à compromettre les intérêts du pays.

bunaux tous les discours, écrits ou actes qui vous paraîtraient contraires aux lois et susceptibles de répression.

Recevez, monsieur le procureur général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, E. LE ROYER.

M. Jules Combarieu, de Cahors, est chargé de la chaire de rhétorique, au collège d'Etampes (Seine-et-Oise).

UN NOUVEAU VIN

Nous trouvons dans la Gazette de France le compte-rendu suivant d'un très curieux et très important essai de fabrication de vins de bonne qualité, obtenus avec de l'eau, du raisin et du sucre.

Le fabricant ou plutôt l'expérimentateur M. Pétiot en parle ainsi :

Voici comment j'ai procédé :

Aussitôt que les raisins furent écrasés et avant la fermentation, j'ai extrait de la cuve tout le liquide qui a pu sortir : cela m'a fait un vin blanc légèrement teinté, très fin et très bon. J'en ai extrait de la sorte 45 hectolitres (les trois quarts de ce que j'aurais obtenu si j'avais pressé le marc).

J'ai pesé ce jus de raisin au glucoœnomètre : il pesait 13 degrés. Pour amener l'eau sucrée à la même densité, il fallait 19 kilogrammes de sucre par hectolitre d'eau.

J'ai remis alors dans la cuve 45 hectolitres d'eau sucrée, à raison de 19 kilogrammes de sucre par hectolitre. J'ai laissé fermenter, et trois jours après, lorsque la fermentation a été terminée, j'ai tiré de cette même cuve 50 hectolitres de vin rouge ayant une belle couleur.

Voulant pousser l'expérience jusqu'au bout, j'ai renouvelé plusieurs fois l'opération.

A la seconde, j'ai remplacé les 50 hectolitres par 55 hectolitres d'eau sucrée à 22 kilogrammes, et, après fermentation, j'ai tiré, au bout de deux jours, la même quantité de vin.

A la troisième, j'ai mis 55 hectolitres d'eau sucrée à 25 kilogrammes (la fermentation a encore duré un peu moins de deux jours), alors j'ai pressé le marc et j'ai obtenu 60 hectolitres de liquide.

Au lieu de jeter le marc pressé, je l'ai remis dans la cuve avec 35 hectolitres d'eau sucrée, j'ai laissé fermenter et j'ai retiré 30 hectolitres de liquide.

Enfin, le vin blanc naturel, non cuvé, a été placé dans des futailles remplies seulement à moitié, et que l'on a achevé de remplir, douze heures après, avec de l'eau sucrée à 18 kilogrammes.

Sur ces divers liquides, voici les résultats constatés :

Fermentation. La fermentation a été très-forte dans les quatre opérations d'eau sucrée. La première a été la plus longue à s'achever et la troisième la plus courte.

Couleur. Des quatre cuvées de vin d'eau sucrée, c'est la troisième qui a eu le plus de couleur, et la quatrième, celle de marc pressé qui en a eu le moins : la troisième cuvée était plus colorée que le vin obtenu par les procédés ordinaires.

Alcool. J'ai dit que le jus de raisin pesait 13 degrés au glucoœnomètre, et que pour amener un hectolitre d'eau à la même densité, il fallait y dissoudre 19 kilogrammes de sucre; j'ai vérifié que cette eau, sucrée au même degré donnait un vin plus alcoolique que le moût, ce que j'attribue à ce que celui-ci contenait des sels. En effet, le vin naturel donnait 12 0/0 d'alcool, celui d'eau sucrée à 18 kilogrammes en contenait 13 0/0, celui à 22 kilogrammes 15 0/0 et celui à 25 kilogrammes de sucre 17 0/0.

Goût, bouquet. Le vin d'eau sucrée est moins acide, plus vineux, plus moelleux, plus plaisant à boire (comme disent les marchands) et il a plus de bouquet que le vin naturel : en un mot, il est positivement meilleur.

Conservation. J'ai dit les raisons qui m'avaient convaincu d'avance que le vin d'eau sucrée se conserverait non seulement aussi bien, mais mieux que le vin naturel. L'expérience a pleinement confirmé mes prévisions. Ce vin est, en effet, d'une solidité extraordinaire; j'en ai mis en bouteilles au mois de juin dernier, j'en ai laissé pendant trois mois à l'office, exposé

dans un milieu chaud, les bouteilles étant droites; plusieurs sont demeurées débouchées, vidées successivement par petites parties pour en faire goûter journellement, et cela sans qu'il soit altéré; le vin est resté jusqu'à la dernière goutte clair et sans aucun goût d'acidification. Enfin, j'en ai envoyé à la Nouvelle-Orléans, il y est arrivé en parfait état et a été trouvé très bon.

Avis aux fumeurs :

M. Renard, de Brives, allumait un cigare, quand une petite parcelle de phosphore enflammé tomba sur une des phalanges de sa main et y causa une brûlure.

Il n'y prit pas garde, mais la souffrance et l'enflure devinrent telles qu'il alla trouver un médecin. L'amputation fut jugée indispensable.

Cette opération n'apporta pas le résultat espéré, et M. Renard, quelques heures après, rendait le dernier soupir.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Jeudi 23 octobre.

La Petite Mariée

Opéra comique en 3 actes, par MM. LETERRIER et VANLOO musique de Charles LECOCQ.

Le spectacle commence par

Ne la Tue pas

Conférence de M. Charles DREYFUS, dite par M. COULY A 8 heures 1/2, La Petite Mariée.

Bureau : — 7 heures 1/4.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Les informations suivantes du Figaro ont été très remarquées. Elles ont provoqué des doutes et certaines dénégations; mais il est positif qu'une bonne partie de ces renseignements est sérieuse.

A l'Elysée, on est convaincu que le ministère ne sera renversé ni sur l'article 7 qui sera repoussé au Sénat, mais sur lequel il ne posera pas la question de cabinet, ni sur l'amnistie plénière qui ne réunira pas une majorité, mais qu'il se disloquera par suite de son défaut d'union, de son insuffisance, de ses discordes intérieures. La discussion du projet de réforme électorale qui sera déposé en décembre et sera voté, en faisant pressentir l'approche des élections, déterminera, cela n'est pas douteux, un nouveau courant d'opinion, et si le cabinet a vécu jusqu'en février ou en mars, ce qui est vraisemblable, il s'effondrera à ce moment.

Sera-t-il remplacé par un ministère plus avancé ou par un ministère plus modéré? Le ministère plus avancé n'est possible que si M. Gambetta prend la direction. Or, M. Gambetta persiste dans des idées déjà anciennes; il ne veut pas prendre le pouvoir; il y est plus que jamais résolu, ayant le pressentiment qu'il n'aurait pas longtemps une majorité dans la Chambre actuelle. Ses prévisions sont-elles justes? On peut le contester; mais, elles existent et il les suit. Il ne sera pas ministre, tant que la Chambre actuelle n'aura pas été dissoute.

On peut, il est vrai, faire, sans lui, un ministère gambettiste. MM. Challemel-Lacour, Spuller, Paul Bert, Brisson sont tout prêts. Mais encore faut-il le savoir ce qu'en penserait l'Europe; et l'opinion actuelle du corps diplomatique en ce qui touche cette hypothèse semble indiquer, nous le disons à regret, que devant un tel ministère, les chefs de mission prendraient un congé.

On veut bien M. Gambetta; ses amis sans lui, non.

Le ministère plus modéré s'imposerait donc; il est dans le cœur et dans les goûts de M. Grévy. Le comte de Saint-Vallier aux affaires étrangères, M. Léon Renault à l'Intérieur, M. Bardoux à la Justice ou à l'Instruction publique, M. Germain aux Finances, si M. Léon Say y trouvait sa situation un peu usée, M. Tirard remplacé pour incompétence notoire, la Guerre et la marine restant aux mêmes mains, et M. Cocheret maintenu, tel serait le ministère que présiderait M. de Freycinet, dont la présence à sa tête lui vaudrait la neutralité, sinon l'appui de M. Gambetta.

Est-ce un tel ministère qui ferait la dissolution et les élections, au scrutin de liste? Les républicains avancés ne l'admettent pas. De toute façon, il pourrait, dans la pensée du chef

de l'Etat, durer jusqu'à l'expiration de la législature et préparer à l'opinion modérée un éclatant triomphe. Le comte de Saint-Vallier, qui ne voudrait y entrer que provisoirement, à cause de l'état de sa santé, y serait remplacé, s'il persistait à n'y pas rester, par M. Jules Simon, que le portefeuille des affaires étrangères tente tout particulièrement.

Ces calculs sont subordonnés, on le pense bien, aux événements. Tant d'incidents peuvent se produire qu'ils sont exposés à ne se réaliser jamais, comme aussi un mouvement de la rue serait de nature à en hâter l'exécution, légèrement modifiée par l'adjonction d'un soldat énergique et résolu. Dans l'état actuel des choses, il forme le desideratum du Président de la République, pour le jour où il sera acquis que le Cabinet actuel s'est mis dans l'impossibilité de gouverner.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous applaudirions toujours à une politique de résistance conservatrice. Mais d'après ce qu'on nous écrit de Paris, la retraite de M. Jules Ferry et d'un autre ministre serait suffisante. Avec la composition actuelle de la Chambre des députés, il ne faut rien précipiter. Il est seulement indispensable de combattre les révolutionnaires qui osent menacer l'ordre public.

On lit dans la France :

Le pouvoir en grâce de Gille et Abadie a été rejeté.

Les deux assassins seront exécutés mercredi matin.

(Fournier.)

Bourse de Paris

Cours du 21 Octobre.

Rente 3 p. %	81.55
— 3 p. % amortissable	82.75
— 4 1/2 p. %	112.00
— 5 p. %	117.40

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 20 oct.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.365	3.370
Crédit foncier	1.070	1.035
Orléans-Actions	1.155	1.148
Orléans-Obligations	380.50	38
Suez	721.25	725
Italien 5 p. %	79.40	79.75

Chacun sait combien le goudron est un médicament précieux dans les cas de bronchite, phthisie, catharthes, rhumes, et en général contre les affections des bronches et des poumons.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploient pas, soit à cause de son goût qui ne plaît pas à tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées du malade, ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le goudron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment de chaque repas et s'avèrent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac l'enveloppe se dissout, le goudron s'émulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie : à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les Capsules de goudron de Guyot offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Comme tous les bons produits, les capsules de goudron de Guyot ont soulevé de nombreuses concurrences. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs.

AVIS.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LE GAULOIS

Directeur : M. Arthur MEYER

Par suite d'une convention spéciale avec la Société de l'Assurance financière

DONNE

En prime à tout abonné de six mois
Un Titre dont le remboursement à

100 FRANCS

est assuré par un Dépôt de Rentes Françaises.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os :

elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraichissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalésière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ;

M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744; le docteur-médecin Sborland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jennesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalésière chocolatée, rend l'appétit bon et la digestion et sommeil rafraichissant aux plus éternés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Ecoui contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors, Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^e, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Depuis quelques années, nous n'entendons parler que de la Maison Ad. Godchau, (Vêtements d'hommes et d'enfants), comme étant incontestablement celle qui vend le meilleur

leur marché de tout Paris.

Au moment où les froids commencent à se faire sentir, nous écrivons à cette importante maison de bien vouloir nous envoyer un de ses catalogues, et, sous quelques jours, nous en publierons un extrait dans le seul but de rendre service à nos lecteurs. Nous les engageons vivement à saisir cette occasion qui leur sera offerte de s'habiller élégamment, solidement, et presque pour rien.

La France illustrée par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 14, cloître Saint-Honoré). Sommaire de la 1^{re} série consacrée au département du Pas-de-Calais :

Texte : Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description des villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistique.

Gravures : Vue de Boulogne. — Prise de Calais par le duc de Guise. — Hôtel de ville d'Arras. — Hôtel de ville de Béthune. — Une très belle carte coloriée du département.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot'iront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

POUR FAIRE FORTUNE

Demandez la CLEF DEL'UNION FINANCIÈRE du Journal de la Bourse, 104, rue Richelieu, Paris (Envoi franco de la brochure explicative) Revenu du dernier trimestre 7,75 %.

A VENDRE

en bloc ou en détail

Un beau Domaine

Situé à Rastassac, commune de Montcabrier, canton de Puy-l'Évêque, composé de Maison de maître et de colon, Hangard, Granges, Ecuries, Remise et Etables. 7 hectares de terre labourables, 10 hectares de Bois, 4 hectares de prés et deux hectares et demi de vignes.

S'adresser à M. Lacombe, propriétaire, qui donnera toutes les facilités possible pour les paiements.



PRESSOIR A VENDANGE

SYSTEME DE J. LESCAZES, ingénieur.

S'adresser pour l'arrondissement de Cahors, à M. Durieu, rue d'Arnis, à Cahors.

Le Pressoir est exposé sur la Place d'Armes.

VICHY

Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque de

CONTROLE DE L'ÉTAT

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes

Eaux minérales de Miers.

Gare de Rocamadour

HOTEL CARBOIS

à Alviçnac (Lot)

L'HOTEL CARBOIS situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux.

Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alviçnac actionnaire de la Fontaine minérale de Miers, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaire.

M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour,

L'Omnibus de l'Hôtel CARBOIS.

Pharmacie Centrale de Cahors

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la Pharmacie Centrale, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison. Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la Pharmacie centrale, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères l'Elixir vermifuge, le sirop et pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolat variés. — Les Bandages, Bus à varice sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Clyso-pompes, Biberons, articles d'allaitement. Bout de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la photographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables; un Composé chimique contre les taches de rousseur et les boutons de la figure; l'eau chimique contre la chute des cheveux; le liniment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botos, Vinaigre de toilette, etc., etc.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la Ouate anti-rhumatismale du D^r Patisson.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez Saint-Sevez, pharmacien à Cahors, place nationale et rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies.

COPEAUX DE GOUDRON

DU DOCTEUR BRISSAUD (Breveté)

La meilleure préparation de Goudron contre

RHUMES, BRONCHITES, GRAVELLE

Un copeau de goudron, mis dans une carafe, donne en quelques instants une Eau de Goudron délicieuse, saine et rafraichissante.

La boîte : 1 fr. 50.

ENVOI PROSPECTUS SUR DEMANDE

LIEUTARD & C^e, 88, boulevard Sébastopol, PARIS

Dépôt à Cahors, pharmacie centrale.

EPILEPSIE

(Mal caduc) guérie par correspondance le médecin spécial D^r KILLISCH, à Dresde-Neustadt

(Saxe). Plus de 8000 succès.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

Photographie Artistique

C. BONNEMER

PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portraits dits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

UN FRANC PAR AN

Le **Moniteur** des **Valeurs à Cots**

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ

une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 17, rue de Londres.

NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HAT MONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation — Vente, échange et location.

TONIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors